
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 29 AVRIL 2016

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 8

Date de la convocation : 16/04/2016

L'an deux mille seize, le 29 avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Catherine ODIN

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Catherine ODIN est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 18 mars 2016.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

PLU :

- Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion de travail de la commission aura lieu le 4 mai à 14h30 en mairie en présence du bureau d'étude. En prévision de cette réunion, il y a lieu de recenser tous les bâtiments agricoles qui pourraient un jour faire l'objet d'un changement de destination. Lors de cette réunion, il faudra également avancer sur la liste des parcelles qui seront classées comme constructibles et celles réservées à la création de bâtiments publics (local technique). Il faudra aussi établir la liste des hameaux pour lesquels aucune extension du réseau d'eau ne sera possible.

Voirie :

- Monsieur Vermorel présente les devis reçus pour la fin du programme de voirie 2015.
- Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Thivent soit (HT) : chemin vers Monsieur Ballot 1 361.36 €, croisement de la Madone : 1 327.48 €, chemin qui descend chez M. Dubessy 2 105.89 €, aménagement mur de soutènement chez M. Laude : 1 489.13 €, carrefour des Trèves : 1 629.38 €, chemin M. Halter : 3 521.84 €, chemin des Oiseliers : 13 045.94 €, patte d'oie à Verlaine : 163.20 €.
- Monsieur le Maire rappelle que les conditions de soutien financier du Conseil Départemental pour la voirie ont changé à compter de cette année. Le programme de

travaux de voirie 2016 sera donc adapté à ces nouvelles conditions (route de Troncy, du Bourg et de Vernay). L'accord de subvention n'a pas encore été donné par le Conseil Départemental, les travaux ne peuvent donc pas encore commencer.

- Le Conseil Municipal réfléchit à modifier le plan de classement des voiries. Des sections de chemins ruraux à la Guillermière, aux Oiselières et à Rivier, entre autres, pourraient être classées en voies communales. Le soutien technique du Conseil Départemental sera sollicité sur cette procédure.

Achat de parcelles :

- Le Conseil Municipal approuve les achats de parcelles nécessaires pour clore le dossier de la desserte forestière de Troncy et mandate Maître Cauvel pour rédiger les actes.
- Le Conseil Municipal mandate Maître Cauvel pour rédiger l'achat de parcelle nécessaire à l'avancée du dossier de périmètres de protection de captage.

Extension du réseau d'eau au Hameau Diot :

- Les travaux d'extension du réseau d'eau au hameau Diot sont terminés. Le Conseil Municipal approuve la facture d'AECI de 26 355.00€ HT et délibère sur la facturation de la participation des habitants : un paiement fractionné en 4 temps est accordé (échéance 30/6/16 ; 30/9/16 ; 30/12/16 ; 30/01/2017) pour un total de 13 000.00 € soit 50% du coût HT des travaux.

Divers :

- Le Conseil Municipal vote les frais de chauffage 2015-2016 : M. Millet et Mme Germain 830.00€, M. Desvarennes 785.00 €, Mme Chanceaux et M. Colas 630.00€, soit des frais stables par rapport à l'an passé.
- Le Conseil Municipal approuve le devis de la société Pôle Géo pour l'étude de sol préalable à la réfection de l'assainissement du bâtiment de la mairie pour 566.70 € HT.
- Le Conseil Municipal approuve la facture de Thivend-Toiture pour la réfection du toit de la mairie soit 20 028.00 € HT.
- Le Conseil Municipal prend connaissance de la réglementation au 1/01/2017 concernant l'utilisation des produits phytosanitaires. En lien avec les initiatives de la Communauté de communes Charlieu-Belmont, il s'agit de s'orienter vers l'abandon des produits phytosanitaires.
- Le Conseil Municipal est informé que le SSIAD (structure associative locale qui gère les soins à domicile) sera intégré à l'EPHAD de Belmont (structure publique qui gère la maison de retraite) au 1/07/2016. Il y aura peu de changements pour les bénéficiaires.
- Une rencontre a eu lieu en mairie avec l'équipe de l'ADMR (aide à domicile) pour présenter les activités et services proposés. Les élus suggèrent que des activités soient parfois décentralisées à Saint Germain car peu d'habitants participent à cause de la distance jusqu'à la « maison des services » d'Ecoche.

Prochaine réunion le 01/07/2016.

Le Maire
Yves CROZET

